

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

POITOU-CHARENTES



Organisé par

le Comité Inter-départemental UFOLEP

Et la Commission VTT

Saison sportive 2018

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : il a été institué à partir de la saison sportive 2003/2004 un challenge VTT intitulé aujourd'hui Trophée Inter-départemental VTT PC. Il comporte les manifestations inscrites sous cette appellation dans le calendrier UFOLEP Inter-départemental PC de la saison sportive concernée.

Article 2 : Ce Trophée concerne, pour les classements, exclusivement les licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86) disposant de leur carton VTT 2018.

ENGAGEMENT et PARTICIPATION

Article 3 : Les épreuves, sauf le championnat inter-départemental qualificatif, sont ouvertes aux non licenciés UFOLEP à condition que ceux-ci présentent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition datant de moins de 3 ans ou d'une licence FFC.

Les mineurs non licenciés UFOLEP doivent présenter, avec le certificat médical, une autorisation parentale.

Depuis le 1er septembre 2012, l'organisateur doit souscrire une assurance dite « ACT » (Activités cyclistes temporaires) pour l'ensemble des participants ou autres assurances en responsabilité civile.

Seuls les licenciés UFOLEP R5 code activité (26014) peuvent prétendre à un classement dans ce Trophée.

Pour prétendre au maillot de champion régional il faut avoir un carton compétiteur depuis le championnat départemental.

Particularités pour les épreuves qualificatives au Championnat national : Un maillot de champion départemental obtenu en Tandem obligera les compétiteurs concernés à courir dans la même catégorie pour le régional, puis au national, et vice et versa pour un maillot obtenu en solo.

Article 4 : tous les règlements techniques nationaux de l'UFOLEP (exemples : embouts, cintre,...) doivent être appliqués lors des épreuves de ce Trophée. Ainsi, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire.

Des contrôles aléatoires pourront être faits lors des courses de Trophée par des membres de la commission régionale VTT.

Article 5 : Les inscriptions :

Toutes les inscriptions pour le trophée se feront au plus tard 48h avant l'épreuve.

Le compétiteur devra présenter sa licence et son carton le jour de l'épreuve.

Toutes les inscriptions sur place seront majorées de 3 €.

Pour le Championnat régional, les engagements se feront uniquement sur dossier.

Epreuves	Licencié UFOLEP	Non licencié ou FFC	Jeunes -16ans
Compétitions classique et manche de Trophée	8 €	13 €	5 €
Championnat Inter-départemental	8 €		4 €

Pour le Championnat départemental, pour le département concerné les engagements se feront sur dossier , pour les autres départements engagements suivant le trophée.

Article 6 : Les tarifs d'inscription selon l'harmonisation Inter-départementale (16, 17, 79, 86) :

Un droit d'inscription par épreuve, destiné à financer l'organisation du Trophée inter-départemental sera perçu par le Comité départemental 17, en sa qualité de comité chargé du suivi de cette discipline pour les 4 départements (16, 17, 79, 86).

Pour l'année sportive 2018, ce droit d'inscription est fixé à 50 euros par manifestation.

Article 7 : Tenue vestimentaire :

Sur toutes les courses du Trophée, le port du maillot du club est obligatoire.

Le champion départemental devra porter son maillot de champion pour le Championnat inter-départemental.

Pour la remise des prix, les coureurs devront venir munis de leur maillot de club.

Le maillot de leader du Trophée de l'année précédente doit être porté sur toutes les manches de l'année suivante.

Si le leader du trophée est champion inter-départemental, c'est le port du maillot inter-départemental qui prévaut.

REGLEMENT SPORTIF

Article 8 : Le carton de la saison en cours est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année sportive concernée. Seuls les compétiteurs titulaires d'un carton le jour de l'épreuve se verront attribuer les points de leur classement à la dite épreuve.

Article 9 : les épreuves, attribueront le même nombre de points : 1er: 70 pts, 2^{ème}: 65 pts, 3^{ème}: 60 pts, 4^{ème}: 55 pts, 5^{ème} : 50 pts, 6^{ème} : 46 pts, 7^{ème}: 42 pts, 8^{ème}: 38 pts, 9^{ème}: 35 pts, 10^{ème}: 32 pts, 11^{ème} 29 pts, 12^{ème} 27 pts, 13^{ème} 25 pts, 14^{ème} 23 pts, 15^{ème} 21 pts, 16^{ème} 20 pts, 17^{ème} 19 pts, et ainsi de suite.
Les épreuves de type par équipe (ex: 4 heures) attribueront 55 points.

Article 10 : Classement en fonction du nombre de courses :

En dessous de 10 courses, il y aura deux jokers concernant les résultats comptabilisés. Ex : sur 9 courses, les résultats des 7 meilleures courses seront pris.

De 10 à 14 participations , il y aura trois jokers.

A partir de 15 participations, il y aura 4 jokers

Pour être classé, il faudra avoir fait la totalité des courses inscrites au trophée, moins les jokers. En cas d'annulation d'une ou des épreuve (s), les jokers seront revus suivant le barème ci-dessus.

Article 11 : 15 points de fidélité par épreuve du trophée seront attribués à chaque compétiteur effectivement au départ et resteront acquis dans le classement final.

Article 12 : les 3 premiers **classés** de chaque catégorie seront récompensés.

La remise des récompenses du trophée 2018 se fera à date et un lieu à définir ultérieurement.

Article 13 : si un compétiteur d'un autre comité inter-départemental se classe dans une épreuve du Trophée, l'attribution des points est décalée. De fait, les points ne sont attribués qu'aux seuls licenciés UFOLEP

Article 15 : Catégories d'âge pour la saison 2018 :

<u>Jeunes :</u>	<u>Adultes masculins :</u>	<u>Adultes Féminines :</u>	<u>Tandem hommes et mixtes:</u>
01/01/06 à 31/12/07 : 11 – 12 ans 01/01/04 à 31/12/05 : 13 – 14ans 01/01/02 à 31/12/03 : 15 – 16ans 01/01/99 à 31/12/01 : 17 – 19ans	01/01/89 à 31/12/98 : 20 - 29 ans 01/01/79 à 31/12/88 : 30 - 39 ans 01/01/69 à 31/12/78 : 40 – 49 ans 01/01/59 à 31/12/68 : 50–59 ans Nés avant le 31/12/58 : 60 ans et plus	01/01/89 à 31/12/01 : F 17 – 29ans 01/01/79 à 31/12/88: 30 - 39 ans nées avant le 31/12/78: 40 ans et plus	1998 et plus

Article 16 : Réserves et réclamations : Pour tous litiges, réclamations, faite remonter l'information à votre président de club, qui transmettra à la Commission Technique Départementale. Celle-ci transmettra à la Commission VTT Inter-départementale.

Les dates qui sont données au verso du document ne sont qu'indicatives et peuvent être éventuellement modifiées. .

Nouveauté : Depuis novembre 2012, un cahier des charges pour l'organisation des compétitions VTT en Poitou-Charentes à été rédigé. Nous invitons vivement les organisateurs à en prendre connaissance pour parfaire à la qualité des épreuves du Trophée.

Les classements provisoires et définitifs sont en ligne sur le site Internet de l'UFOLEP 86.

<http://www.cd.ufolep.org/vienne>

DATES DE LA SAISON 2018

Dates	Lieu	Dépt	Type d'épreuve	Clubs/correspondants
25/02/2018	ST SULPICE DE ROYAN	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Côte de Beauté Cyclisme Royan
04/03/2018	MARANS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	VC Marandais Eric Michaud - 05 46 01 00 65 veloclubmarandais@gmail.com
11/03/2018	PRAILLES/LAMBON	79	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Martial FRAPPIER martial.frappier@wanadoo.fr 06 75 68 25 72
08/04/2018	FENIOUX	17	Championnat départemental 17 Trophée Inter-départemental VTT PC	UVA — St Jean d'Angely Bernard CRON—06 30 65 11 17 Jean-Pierre CRON / 06 84 34 01 96 bernard.cron@orange.fr //
15/04/2018	COLOMBIERS	86	Championnat départemental 86 Trophée Inter-départemental VTT PC	ASAC Colombiers Laurent PICARD - 05 49 47 15 75 cyclo-vtt.colombiers@hotmail.fr
22/04/2018	CHABANAIS	16	Championnat départemental 16 Trophée Inter-départemental VTT PC	Cyclo Club EXIDEUIL Michel GRANET michel.granet@aol.fr
29/04/2018	PAYRE	79	Championnat inter- départemental VTT PC (16, 17, 79, 86)	Pascal TINON 05 43 42 42 46 06 08 33 13 22 www.uvc-couhe.com
24/06/2018	ST LEGER	17	4 heures Trophée Inter-départemental VTT PC	VTT PONTOIS Hervé VADIER 06 80 85 58 76
22/09/2018	MAUZE	79	4 heures Trophée Inter-départemental VTT PC	C Thouarsais Rémy BRUNET / 06 60 38 20 07
30/09/2018	LA MOTHE SAINT-HERAY	79	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC (épreuve test national VTT 2019)	Team Evasion Nature Tidji BERGERON 06 23 15 84 28 Tidji.bergeron@sfr.fr
11/11/2018	NAINTRE	86	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Vélophile Naintréen Francis BLEYAERT - 06 88 69 49 69 francis.bleyaert@voila.fr